

**Procès-verbal de la réunion du
Comité d'action des membres ayant un handicap (CAMAH)
Le 3 janvier 2019
Salle Pat-McGrath au 6^e étage, 233, rue Gilmour, Ottawa**

A// Présences

- Jo-An Munday, UEDN
- Anna Bogdan, SEN
- Marc Masson, SEN
- Anna-Marie Melanson, SEN
- Carla Ross, SEN
- Grace Morgan, STSE
- Roddie Dafoe, SEN

B// Absences

- Anne Kelly, SEN
- Annie Noël, SEN
- Behiye Cinkilic, SEN
- Brigitte Coghill, SRN
- Caroline Bédard, représentante régionale – AFPC
- Denise Camus, SEIC
- Carole Audet
- Fiona Simmins, SEN
- Frederica Fajardo, SEN
- Louise Bélisle, UEDN
- Michel Tondreau, SSG
- Nairra Tariq, représentante régionale – AFPC
- Rafael Wugalter, SEN

C // Absences motivées

- Alan Craig, SEI
- Benoît Durand, SEN
- Greg McGillis, VPER
- Jay Castonguay, représentante régionale – AFPC

D// Personnes invitées

- Marc Béland
- Nancy Morrill

1// Ouverture et présentations

La réunion commence à 17 h 30. Les membres du Comité et les invités se présentent.

2// Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

- Motion proposée par : Grace Morgan
- Appuyée par : Marc Masson
- Adoptée

3// Approbation des procès-verbaux des réunions de novembre

Le comité passe en revue les procès-verbaux des dernières réunions et y apporte quelques modifications d'ordre grammatical. Motion d'approbation avec modifications.

- Motion proposée par : Roddie Dafoe
- Appuyée par : Carla Ross
- Adoptée

4// Journée des droits de la personne

Le CAMAH a participé à l'activité du 10 décembre en tenant une table supervisée par Grace. Marc, qui participait aussi à l'activité, s'est réjoui de la présence d'anciens membres de notre Comité, ce qui donnait une allure de retrouvailles, une sorte de retour à la maison. L'activité était animée par deux présentateurs enflammés, qui nous ont partagé leur propre expérience de lutte pour les droits de la personne.

5// Changement des repas de nos réunions

Marc parle propose d'avoir des repas plus variés pour nos réunions mensuelles. Il mentionne qu'un seul restaurant figure sur sa liste de restaurateurs contractuels en règle avec l'AFPC qui sont prêts à faire la livraison. Si nous souhaitons changer notre menu, nous devons payer

directement le restaurateur et envoyer les reçus au siège social pour le remboursement.

6// Groupe de travail sur l'obligation d'adaptation

Marc Béland a été invité afin de nous parler de l'obligation d'adaptation. Voici quelques-unes des nombreuses questions qu'on lui a posées et ses réponses :

i/ Le membre doit-il produire un document quelconque pour prouver qu'il a besoin d'une mesure d'adaptation en raison de son handicap?

Réponse : Techniquement non, mais l'employeur ne donne normalement aucune suite à une demande sans document à l'appui. Il arrive même qu'il fasse plusieurs demandes de documents.

ii/ Dans l'affirmative, le membre devrait-il quand même bénéficier de mesures d'adaptation temporaires s'il a besoin de beaucoup plus de temps pour obtenir l'attestation demandée (par ex. d'un médecin spécialiste ou de Santé Canada)?

Réponse : Oui, il devrait. On rencontre des cas de toutes sortes selon le membre et selon la personne agissant au nom de l'employeur. Les employeurs ont tendance à agir de façon inéquitable à l'égard des employés.

iii/ Dans la négative, existe-t-il une politique, des directives ou quelque chose à présenter à l'employeur à cet effet?

Réponse : Le Conseil du Trésor a élaboré une politique sur l'obligation d'adaptation, mais certains ministères et organismes peuvent aussi avoir leur propre politique. La politique du Conseil du Trésor n'est pas exhaustive quant au processus et au contenu.

iv/ Le membre peut-il demander que les renseignements qu'il a fournis soient retirés des dossiers du gouvernement après la mise en place de la mesure d'adaptation ou après la guérison de la blessure pour laquelle la mesure était demandée?

Réponse : On ne peut répondre à cette question avec certitude, car elle semble relever de la protection de la vie privée. Du point de vue du milieu de travail, je dirais non, car l'employeur pourrait avoir à s'y reporter au fil du temps. Si le document contient des informations médicales, on devrait absolument le caviarder ou le supprimer.

7// Mandat

Jo-An a convoqué une autre réunion le 17 janvier pour discuter de la mise à jour de notre mandat de 2008, en raison du manque de temps occasionné par la présentation de Marc Béland au début du mois. Anna-Marie et Marc y ont assisté pour en revoir le libellé et le rendre plus précis. L'un des points importants était de remplacer, dans notre nom, le terme « Comité » par le terme « Cercle », lequel nous confère un sens plus inclusif, contrairement au mot « comité », qui fait penser à une organisation plutôt opaque et fermée. L'ébauche finale sera mise aux voix à notre prochaine réunion.

8// Mandat

J'ai le grand plaisir de vous annoncer que nos chaises ergonomiques sont arrivées. Nous avons hâte de pouvoir en faire bon usage lors de nos prochaines réunions.

9// Points reportés à la prochaine réunion

- i/ Groupe d'étude sur la formation des délégués syndicaux
- iii/ Facebook

10// Conclusion

- **Date de la prochaine réunion : le 7 février 2018**
- **Levée de la séance : 19 h 30**
- **Procès-verbal rédigé et accepté par :**

Marc Masson

Jo-An Munday

Secrétaire
Date

Présidente du CAMAH
Date